

Arrêté n° 932 PR du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du Comité de gestion du régime de solidarité de la Polynésie française (CG.RSPF)

(NOR : DPS2159604AP-2)

Paru in extenso au journal officiel n°93 N du 19/11/2021 à la page 27561 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 21/01/2022

Le Président de la Polynésie française,
 Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
 Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la caisse de compensation des prestations familiales du territoire et des Etablissements français de l'Océanie ;
 Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;
 Vu la délibération n° 94-20 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du comité de gestion du régime de solidarité territorial ;
 Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;
 Vu la lettre du 5 août 2021 de la Confédération O Oe To Oe Rima ;
 Vu la lettre du 7 septembre 2021 de la Confédération des petites et moyennes entreprises de Polynésie française (CPME) ;
 Vu la lettre n° 2326 GP 2021 du 10 septembre 2021 de la Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie force ouvrière (CSTP-FO) ;
 Vu la lettre n° 2743 MCE du 14 septembre 2021 du ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat (MCE) ;
 Vu la lettre n° 1002 MFA du 15 septembre 2021 de la ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine en charge de la lutte contre l'exclusion (MFA) ;
 Vu la lettre n° 81-2021 du 15 septembre 2021 du Mouvement des entreprises de France Polynésie française (MEDEF) ;
 Vu la lettre du 22 septembre 2021 de la Confédération A Tia I Mua ;
 Vu le courriel de la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie du 2 octobre 2021 ;
 Vu la lettre n° 4595 VP du 28 septembre 2021 du vice-président, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche,

Arrête :

Article 1er Rédaction issue de Arrêté n° 26 PR du 13 janvier 2022

Sont nommés membres du comité de gestion du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) pour deux ans :

- 4 représentants des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, perliculteurs, et artisans proposés par leurs chambres ou leurs organisations professionnelles :
- 1 représentant des agriculteurs et éleveurs :
- Titulaire : Mme Odile Horoi ;
- Suppléant : M. Rubel Amaru ;
- 1 représentant des pêcheurs :
- Titulaire : Mme Varink Tama ;
- Suppléant : M. Ronald Estall ;
- 1 représentant des perliculteurs :
- Titulaire : Mme Marcelle Lee Tam-Hamblin épouse Howard ;
- Suppléante : Mme Bianca Urarii ;
- 1 représentant des artisans :
- Titulaire : Mme Vaiata Lecuit épouse Pillet ;
- Suppléante : Mme Toreta Temarii épouse Carroll.
- 2 représentants des associations à caractère familial et éducatif :
- Titulaires : M. Marc Stuhlfauth ; Mme Anne Morand.
- Suppléants : M. Gérard Mazeau ; Mme Antonina Bambridge.
- 3 représentants des salariés proposés par leurs organisations syndicales :

Titulaires : M. Vatea Heller ; M. Jean-Paul Lehartel ; M. Yves Laugrost.

Suppléants : M. Mahinui Temarii ; Mme Mireille Duval ; M. Gilles Helme.

- 1 représentant des employeurs proposé par leurs organisations professionnelles :

Titulaire : M. Patrick Brunel.

Suppléant : M. Jean-Pierre Gaudfrin.

Art. 2

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 20 novembre 2021.

Art. 3

L'arrêté n° 1156 PR du 28 octobre 2019 portant nomination des membres du comité de gestion du régime de solidarité de la Polynésie française est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 novembre 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,
de l'économie,
Yvonnick RAFFIN.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 932 PR du 15 novembre 2021](#), JOPF n° 93 N du 19/11/2021 à la page 27561
- [Arrêté n° 26 PR du 13 janvier 2022](#), JOPF n° 6 N du 21/01/2022 à la page 1439